

La tempête de janvier 1703



Echos de Plozévet et de la région.

La première grande tempête de 1703 toucha l'ouest de la Bretagne et le sud de l'Angleterre, au mois de janvier. Elle était accompagnée de violents orages.

Chez nous, on signala des chutes de clochers, des destructions de bâtiments et un raz de marée à l'île de Sein.

Un autre ouragan (the Great Storm) secoua l'Angleterre et l'ouest de l'Europe, au mois de décembre 1703, entre 23 heures et 4 heures du matin.

Les vents violents firent s'effondrer 2 000 cheminées à Londres. Daniel Defoe rapporta que le vent détruisit quatre cents moulins, faisant parfois tourner si vite leurs ailes que la friction des roues en bois les faisait surchauffer et prendre feu. La marée remonta la Tamise, provoquant des inondations et la mort de 8.500 personnes.

Ces terribles tempêtes ont été considérées par le peuple comme un message de colère de Dieu et une terrible humiliation. L'événement alimenta les sermons des prêtres pendant deux siècles.



Fin 1703 (great storm) : navires dans la tempête [auteur inconnu]

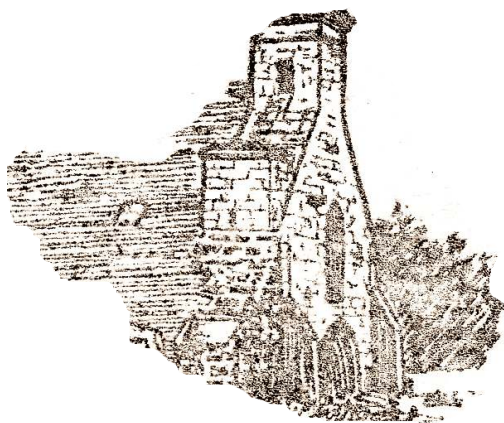
image Wikipedia

Extrait du "*Courrier du Finistère*" du 11 février 1928

“Ce 16 de l’an 1703, environ le soleil levant, un mardy,* le plus horrible coup de tonnerre qu’on ai jamais ouy jetta la tour sur toute l’église de Pouldreuzic qui la ruina toute.

La tour de Plozevet fut aussi jetée par terre, le lundy auparavant, par un gros vent le 15 de l’an 1703.”

**mardi 16 janvier 1703 très probablement*



d'après dessin

Remarques :

- René Poullain et sa femme assistèrent le 11 mars 1653 au baptême d'une cloche, bénite par Alain Le Berre, et pesant 650 livres. Elle fut nommée Renée par René Kerlech, sieur de la Salle et Renée Le Goff, dame de la Bagottaye.
- En 1704 on mentionne l'achat d'une nouvelle cloche. La chute du clocher a dû détériorer la cloche en place. Une autre sera achetée en 1732, elle quittera le clocher en 1953 (Cf gazette n°9 sur le site de H&P)

La France était passée au calendrier grégorien en 1582 , l'Angleterre attendra 1752 pour quitter le calendrier Julien et faire de même. D'autre part, en Grande-Bretagne, en 1703 , le changement d'année se faisait le 25 mars et non le 1er janvier ! on s'y perd....

An janvier 1703, plus à l'est de la Bretagne, aux environs de St Nazaire:

15/16 janvier 1703 : une tempête furieuse causa dans la région des dommages forts importants (Histoire de Saint Nazaire par Henri Moret Edition des Régionalismes 2011 p 178)

Le dimanche 21 janvier 1703, le "Général de paroisse" se réunit dans la sacristie de l'église *Matrice de Saint-Guinolay du bourg parochial de Batz* pour étudier la manière de réparer les dégâts de la tourmente qui s'était élevée dans la nuit du 15 au 16, et avait sévi toute la matinée du lendemain enlevant *"partie des couvertures, tant de cette église Saint-Guinolay, N.D. du Mûrier, Saint-Laurent, Saint-Michel ; que des églises N.D. de Pitié de la ville du Croisic, Saint-Yves, Saint-Goustan...."* brisant aussi *"la plus grande partie des vitres desdites églises et chapelles de cette paroisse, de sorte que l'on n'y put tenir de luminaire allumé pour le sacrifice de la Sainte-Messe"*.

L'ancien manoir de Kéringard fut vendu en 1702 à la fabrique de la paroisse Plozévet, par son propriétaire Messire Guy de Lopriac, seigneur Abbé de Coetmadeuc, docteur de Sorbonne, abbé commendataire de l'abbaye de La Chaume, chantre et Chanoine de l'église cathédrale de Quimper.

Les belles pierres ont, en partie, servi à bâtir la chapelle de Saint Ronan sur un édifice plus ancien et à reconstruire le clocher de l'église du bourg.

Le 05 09 1706, en marge de l'acte de baptême de Jean Guéguen, fils de Jean et Anne Le Goil, de Kermenguy, la note suivante est écrite par Jean Daniel prêtre :

“le même jour fut posée la croix sur la tour.” = *la croix sur le clocher.*

Dernière étape de la reconstruction, probablement.

Sur le site [Plozerche](#), on peut lire les détails et les étapes de la réparation de l'église St Démet, en 1703 et 1707.



Tempête sur les côtes bretonnes - image extraite du "Petit journal", deux siècles plus tard-

L'an 1703 :

Complément:

Cette année là, le recteur était Jean Pennarun, décédé à Plozévet le 4 novembre 1703 .

Il venait de faire construire la sacristie dont un linteau gravé porte son nom.

"V. ET. D. M. I. PEN(NARVN). R Y. GENTRIC. F. 1701."
vénérable et discret messire J Pennarun Y Gentric fait 1701

Le 26 octobre 1703, il a 47 ans.

Malade et très fatigué par ces événements , sentant sa fin prochaine, il fait rédiger un testament par Me Toullec, notaire royal et futur fabrique de l'église St Démet.

Le chanoine Pérennès nous en donne le contenu :

Ce jour vingt sixiesme d'octobre mil sept centz trois Devant Nous Nottaire soubzsignant royaux, apostolique, héréditaire de la Cour et Seneschaussée de Quimpertin Certifions qu'à la requeste de vénérable et discret missire Jean Pennarun prêtre, et sieur recteur de Plozévet Nous nous serions expres transporté de nos demeurances jusque à la maison presbitteralle de Plozévet où y étans rendus laurions trouvé au lit mallade en danger de sa personne, néantmoins sain desprit et d'entendement léquel considérant qu'il n'y a plus certaine que la mort et l'heure d'icelle incertaine et pour obvier à ce que surpris ne soit par icelle mort intestat a fait son testament et dernière volonté par nous susdits nottaires rédigé ainsy qu'en-suit :

Et Premier,

A recommandé son âme à Dieu luy rendant de sa nativité vie corps et membres et de tous les biens qu'il lui a pu eslargir durant sa ditte vie,

Supliant qu'après son trépas son corps soit enterré et inhumé en l'église paroissiale dudit Plozévet,

Aussy veut et entend qu'après son décès ses héritiers fassent dire à son intention prier dieu pour le repos de son âme et de ses prédécesseurs en ladite église parroissiale de plozévet, une messe annuellement quotidienne à chant avec les nocturnes à chaque jour et fête des Innocents à perpétuité, pour laquelle fin il lègue et sobroge la fabrice dudit Plozévet en trois combles de seigle de rente foncier à luy dus par Yves le Pennec dessus le lieu de Kermenguy dudit Plozévet, sçavoir deux boisseaux à messieurs les prêtres et troiz boisseaux à laditte fabrice de Plozévet.

Pareillement ledit testateur lègue veult et entend qu'après so décès il soit une fois payés avoir à la fabrice dudit Plozévet trente livres ;

aux pauvres de la paroisse la somme de quarante cinq livres ;

aux révérandz pères capucins d'Audierne, trente livres.

À la chapelle de la Très Sainte Trinitté, six livres.

À la chapelle de Saint Démet, six livres.

À la chapelle de Saint Ronan, six livres.

À la Frairie du Rosaire de Plozévet, six livres.

À la frairie du Rosaire de La Trinitté, pour trois services, trois livres.

À l'église Nottre Dame de Roscudon, à Pont Croix, trois livres.

Aux enfants de Nouel Lozarch beau frère de défunt Jean Pennanrun, son père, dix livres.

Veut et entend ledit testateur qu'en cas de décès de sa personne, ses héritiers payent à Jeanne Hascouet sa servante son loyer en entier qui est vingt et quatre livres ;

à son valet Jean Audren outre sept livres dix sols et payer pour luy sa capittation qui est son loyer la somme de trois livres ;

Déclare aussi ledit testateur devoir à Anne Larreur de Porzperon en Beuzec Cap Sizun trente livres qu'il veut être aussy payer ;

Veut et entend ledit sieur testateur que pour le repos de son âme et de ses prédécesseurs l'exécuteur testamentaire cy-apprès nommé après son décès immédiatement vende et transporte à quy bon luy semblera les édifices qu'il a acquis d'Anet Allain Souben situés à Lesplozévet, pour le somme de septante et trois escus, parce qu'on fera dire à son intention douze services , douze maisses à chant, et nocturnes troiz, chaque mois de l'an, et une maisse privilégié pendant troiz anz tous les samedys, et pour que cela soit inviolablement fait et exécutté, ledit testateur en nos présences, délivré aux mains du sieur Goff, propriétaire et sieur curé, soit exécuteur testamentaire, le contrat d'acquet qu'il a fait dudit Souben daté du huitième de septembre mil six cent soixante huit au rapport de Maître Allain Larour, notaire royal.

Et pour inviolablement exécutter le présent testament en la forme et manière cy-dessus, ledit sieur testateur a nommé, crée et institué son procureur vénérable et discret messire Allain Le Goff prêtre et sieur curé de Plozévet, auquel il donne par lettre plain pouvoirs et authoritté d'accompli et enthériter tout le contenu en cettes , des biens qu'il déllaissera, le plus tost que faire approuver après son débcsès, ayant dès à présent pour agréable tout ce qu'il fera ou procurera....

Signé Toullec, notaire royal.